

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

(QUINZE CENTIMES)

Administration et Rédaction (TÉLÉPHONES : 2-17 et 2-19) : 3, Rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

COMPTES DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

PUBLICITE — Annonces et réclames : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

Directeur : P.-H. SAINT-PO

QUATRIÈME ANNÉE - N 4.733

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limites...	44.00	25.00	13.00
Autres départements...	52.00	28.00	15.00
Union Postale...	62.00	34.00	18.00

VENDREDI

10

FEVRIER 1922

Les relations franco-anglaises

Au cours de la discussion de l'Adresse en réponse au Discours du Trône, M. Lloyd George, à la Chambre des Communes, lord Curzon, à la Chambre des Lords, ont été amenés à fournir des explications sur les relations franco-anglaises. Ils se sont, l'un et l'autre, attachés à ne pas prononcer une parole susceptible de nous froisser, ou d'éveiller dans nos esprits la moindre inquiétude. Bien au contraire, tous leurs efforts ont tendu à faire ressortir l'intérêt de la France de se prémunir contre une nouvelle agression allemande.

Relevant dans le Discours du Trône, le passage relatif aux pourparlers engagés entre Paris et Londres en vue de la conclusion d'un accord relatif à une action commune dans l'éventualité d'une attaque non provoquée de la part de l'Allemagne, lord Curzon s'est exprimé ainsi : « On ne saurait concevoir plus grand malheur qu'après avoir été entraînés ensemble dans la guerre, nous dissensions entre en désaccord à cause d'une divergence de vues à ce sujet. LA FRANCE A DES RAISONS LEGITIMES D'ÊTRE INQUIÈTE. ELLE EST PRÉOCCUPÉE AU SUJET DES RÉPARATIONS ET DE SA PROPRE SÉCURITÉ. Le gouvernement britannique est prêt à renouveler à la France l'assurance que le Parlement approuva en 1919 ; mais ce serait une grave erreur de décrire un semblable accord, au point d'en faire une alliance défensive et offensive ».

Plus affirmatif fut encore M. Lloyd George : « NOUS ADOPTONS A L'ÉGARD DE LA FRANCE, à-t-il dit, UNE POLITIQUE D'AMITIÉ ET DE COOPÉRATION DANS L'INTÉRÊT DE LA PAIX, mais amitié ne veut pas dire assujettissement... Nos desseins sont les mêmes que ceux de la France, bien que les méthodes que nous employons ne soient pas toujours les mêmes. C'est alors qu'il faut discuter... Il faut que nous fassions sentir à la France qu'elle n'est pas isolée et qu'on ne la laisse pas seule à l'écart, car rien n'est plus dangereux comme la crainte d'une trahison et d'une trahison. FAISONS-LUI CONFIANCE. Alors le calme se rétablira et elle recouvrera le sang-froid qui permet de juger les choses sagement et qui est si nécessaire dans les conditions instables du monde se trouve actuellement. QUAND UNE TELLE CRAINTE, JUSTIFIÉE IL EST VRAI PAR TROIS INVASIONS, EST ANCRÉE DANS LE CŒUR DE LA FRANCE, elle fausse forcément le jugement des hommes d'Etat français ».

Ici, l'expression a dépassé la pensée du premier anglais. Placés de l'autre côté du détroit, nos ministres partageraient sans doute, les sentiments des sous-secrétaires du Royaume-Uni, mais se trouvant sur une frontière ouverte, se sachant exposés à une attaque que les découvertes d'armes cachées, les machinations de leurs voisins, les discours de leurs chefs, laissent deviner possible — il est des moments où les fusils parlent tout seuls, où les incidents graves se produisent, nos gouvernements voient trop juste. De là, viennent leurs divergences d'appréciation sur les événements, de là aussi, certainement, les heurts continus entre les deux nations amies, bien que poursuivant les mêmes buts. Leurs ministres respectifs le déclarent assez haut, assez nettement, pour qu'il soit possible de suspecter les affirmations.

Au point de vue anglais, le pacte franco-anglais, que nous offre Londres, peut paraître suffisant, à notre point de vue, il ne nous offre pas assez de garanties, il n'assure pas sa sécurité, ainsi qu'il le conviendrait.

La France admet très bien que la Grande-Bretagne ne se rallie pas à une alliance défensive et offensive, elle ne la demande d'ailleurs pas. Elle voudrait, par contre, que les États-majors des deux nations se concertent d'avance en vue des éventualités prévues.

Quoi qu'il en soit, M. Lloyd George, après avoir repoussé dans les conditions Versailles, l'Angleterre et les États-Unis ont pris l'engagement de fournir par un pacte une garantie sérieuse contre l'Allemagne, a ajouté : « C'est grâce à cette garantie que la France a renoncé à sa politique d'avance sur le Rhin. » CE FAITS AYANT AGI COMME IL L'A FAIT, JE CONSIDÈRE QUE NOTRE HONNEUR EST EN JEU ».

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

La Chambre réduit malgré le Gouvernement les crédits réservés aux services du ministère des régions libérées

PARIS, 9 février. — La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. André Lefèvre.

M. Dior est au banc du gouvernement.

MM. Curzon, Rousseau, Anselme Patureau-Mirand, Taponnier, sont nommés membres du Conseil supérieur de l'Office National des Pupilles de la Nation.

La Chambre adopte, sans débat, le projet de loi sur les vestiges et souvenirs de guerre.

La proposition de loi de M. Chaussy et plusieurs de ses collègues, invitant le gouvernement à obtenir du Sénat qu'il inscrive, dans le plus bref délai, à son ordre du jour, la discussion de la proposition de loi, votée par la Chambre, tendant à étendre à l'agriculture les dispositions de la loi du 27 mars 1917, concernant les conseils de production.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget spécial pour 1922 des dépenses recouvrables en exécution des traités de paix.

La Chambre en est arrivée à la discussion des chapitres relatifs aux services relevant du ministère des Régions libérées.

Sur le chapitre 59, M. Desjardins, député de l'Aisne, soutient l'amendement suivant :

« Traitement du Ministre et du sous-secrétaire d'Etat, traitements et allocations du personnel des services de l'administration centrale 13.811.572 francs.

Diminuer le crédit de ce chapitre de 2.314.572 francs et le ramener en conséquence à 11.500.000 francs ».

M. Reibel répond :

J'ai exposé, avant-hier, à la Chambre, les intentions, en ce qui concerne l'administration des Régions Libérées et je lui ai solennellement promis de faire toutes les économies possibles. Les crédits demandés au chapitre 59 sont indispensables à la bonne marche du service.

Pour prouver à la Chambre combien je suis désireux de marcher en plein accord avec elle, j'accepterai à titre d'indication, une réduction de 100.000 francs.

L'amendement de M. Desjardins est repoussé par assis et levés.

Le chapitre 59 est adopté ainsi que le chapitre 60.

Le chapitre 61 (indemnités du personnel des services de l'administration centrale) est adopté avec le chiffre de 230.000 francs proposé par M. Desjardins, et repoussé par le gouvernement et la commission qui proposent le chiffre de 236.000 francs.

Les chapitres 62 et 63 sont adoptés.

Sur le chapitre 64 (fraîs de déplacement et de mission des fonctionnaires et agents des services centraux, 410.000 francs), M. Desjardins propose une réduction de 100.000 fr.

Cet amendement, repoussé par le gouvernement et la commission, est adopté à mains levées par la Chambre.

Le chapitre 64 est donc adopté avec le chiffre de 310.000 francs.

Les chapitres 65 et 66 sont adoptés.

Encore des réductions

Sur le chapitre 67 (dépenses de matériel affectées aux services centraux, 2 millions), M. Desjardins propose une réduction de 200.000 francs.

M. Reibel se lève :

Le Gouvernement dit-il, vous demande de repousser cet amendement. Nos collègues, qui ont eu l'occasion de se rendre dans les régions libérées, ont pu constater que leur installation n'a rien de somptueux. De plus, je suis obligé de vous demander de relever de 250.000 francs les crédits inscrits au chapitre 67 et d'en porter le chiffre à 2.250.000 francs.

Ce relèvement de crédit devant nous servir à installer un service de secours en cas d'incendie dans l'immeuble du boulevard Péreire.

Le chapitre est adopté avec le chiffre de 2.500.000 francs.

Sur le chapitre 68 (dépenses du matériel des services départementaux autres que les services de liquidation générale, les services techniques d'exécution : 5.700.000 francs), M. Desjardins propose une réduction de 200.000 francs.

L'amendement, repoussé par le gouvernement et la commission, est adopté à mains levées.

Les chapitres 69 à 92 sont adoptés.

Le chapitre 93 est réservé à la demande de M. Ringuier.

Les chapitres 94 et 95 sont adoptés.

Suite de la discussion demain. Les interpellations Georges Lévy, Lebas et Pressac sur la journée de huit heures sont fixées au 24 mars.

La séance est levée à 18 h. 30.

Le Sénat vote l'application de la loi sur les accidents du travail aux gens de maison

PARIS, 9 février. — M. Léon Bourgeois ouvre la séance à 16 heures.

Le Sénat décide de fixer ultérieurement la date des interpellations : de M. Soulié, sur les résultats de l'enquête relative aux responsabilités dans l'affaire des fusillés de Vigny ; de M. Brager de la Ville aoyssan, sur les tarifs ferroviaires applicables aux matières premières nécessaires à l'agriculture.

Le Sénat discute, ensuite, la proposition ayant pour objet d'étendre le régime de la législation sur les accidents du travail, aux gens de maison, domestiques et serviteurs de toutes sortes.

M. Duquaine, rapporteur, souligne la nécessité de traiter les domestiques comme les autres travailleurs et de leur accorder le bénéfice de la loi de 1898.

La commission sénatoriale en accepte le principe et rapporte au texte de la Chambre les modifications de forme.

La loi ne s'applique pas aux exploitations agricoles qui font l'objet d'un projet spécial. M. Duquaine insiste pour le vote de la proposition.

L'article 1er, c'est-à-dire le principe est adopté l'article 2 (calcul des salaires de base), mis aux voix, est repoussé.

Le Sénat renvoie la proposition de la loi à la commission.

M. Besnard lit un rapport sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 481.000 francs pour secours d'études aux étudiants roumains en France. Après une intervention de M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction Publique, le projet est adopté par 270 voix.

L'interpellation de M. Brager de la Ville-Movsian sur les tarifs des transports des matières premières nécessaires à l'agriculture sera discutée le 25 février.

Le Sénat s'ajourne au mardi 14 février à 15 heures.

Le couronnement du Pape aura lieu dimanche

ROME, 9 février. — Hier après-midi, Pie XI a posé devant l'objectif du photographe pontifical, puis a fait une brève promenade dans les Loges Raphaël.

Ce matin, le Pape a accordé diverses audiences notamment aux cardinaux Maurin et Baccelli, au prince Cigzi, maréchal du Concile, au prince Ruspoli, à la princesse Castellani, de Milan, ainsi qu'à Mgr Spolvetini, évêque du Grand Séminaire Pontifical.

Demain, la sœur du Pape et une délégation des chapitres San-Ambrogio et du Don de Milan arriveront à Rome.

La cérémonie du couronnement commencera dimanche matin à huit heures et demie.

L'ex-empereur Charles demande à changer de résidence

IL IRAIT EN ANGLETERRE

LONDRES, 9 février. — La presse du soir reçoit une dépêche de Vienne suivant laquelle l'ex-empereur Charles a demandé l'autorisation de se rendre dans une station balnéaire anglaise en avril, ses enfants ne pouvant supporter la température estivale de Madère.

Si l'ex-empereur accepte les mêmes conditions que celles qui lui sont imposées dans son lit, l'Entente, paraît-il, ne s'opposera pas à sa demande.

La crise ministérielle continue en Italie

ROME, 9 février. — En présence de la difficulté d'arriver à un accord entre les populistes et les démocrates, M. Orlando a renoncé à la mission de former le ministère. La situation se trouve de ce fait encore plus compliquée.

Selon le « Popolo Romano », M. Orlando aurait désigné au roi M. Modà, leader populaire, comme susceptible de former un ministère alternatif que les difficultés qui s'opposent à la solution de la crise proviennent des exigences de son groupe.

Le dirigeable A. T. 16 part à la dérive entraînant un arrimeur

On parvient à sauver l'aérostat mais l'homme est tué

ROCHEFORT, 9 février. — Le dirigeable type « A-T-16 », du centre d'instruction des dirigeables de Rochefort, se préparait, hier, à faire une sortie d'exercice par brise normale, lorsque, à sa sortie du hangar, les hommes qui tenaient le cordage avant glissèrent sur le sol gelé et lâchèrent prise.

Par une coïncidence malheureuse, une rafale de vent soufflant à ce moment précis, fit pivoter le ballon qui se présenta au vent par le travers et vint heurter le hangar.

Les deux moteurs furent avariés ; les autres équipes de manœuvre lâchèrent prise et le ballon partit à la dérive, emportant au bout d'un de ses câbles un des aides-arrimeurs.

Au bout de quelques minutes, le vent soufflant vers la mer, le lieutenant de vaisseau Stapler, commandant le dirigeable, qui était à bord, décida d'atterrir. Il fit fonctionner les panneaux de déchirure « L'A-T-16 » descendit au lieu dit « le Maréchal », près de Port-des-Barques.

Dans cette manœuvre, l'arrimeur Candan, originaire de Concarneau, qui n'avait pas lâché prise, mais qu'on n'avait pas pu secourir, fut tué par la masse du ballon.

Le dirigeable, grâce au camion-automobile du parc et au dévouement du personnel, était, dès hier soir, ramené au Centre, où va procéder d'urgence aux réparations nécessaires.

La farine-fleur cotée 83 francs à la Bourse du commerce est cotée 96 fr. en boulangerie

PARIS, 9 février. — La commission sénatoriale d'agriculture, réunie sous la présidence de M. Méline, a entendu la lecture d'une communication de M. Chaumet, sur la question des coefficients servant de base pour l'établissement de l'impôt sur les bénéfices d'exploitation agricole.

De cette communication, il résulte que l'évaluation de ces coefficients, proposée par le gouvernement, serait contraire à l'esprit de la loi du 25-juin-1920, car elle aurait pour conséquence d'augmenter la charge d'impôts dans une année où les bénéfices agricoles ont sensiblement diminué.

La commission a adopté à l'unanimité les conclusions de M. Chaumet.

Elle a ensuite entendu un rapport dont elle avait chargé M. Louis Maigne, sur les prix du blé, de la farine et du pain. Cette étude fait ressortir l'écart disproportionné entre les prix du blé et du pain.

Cela tient en grande partie aux cours excessifs de la farine et à la marge trop grande entre les cours de la farine et le prix du pain.

L'enquête ouverte auprès des syndicats de la meunerie et de la farine-fleur, a révélé bien des contradictions entre les meuniers et les négociants en farine.

Aujourd'hui la farine-fleur est cotée 89 francs à la Bourse du commerce, elle est cotée en boulangerie 96 francs.

Enfin, M. Massé a tenu la commission au courant des travaux de la sous-commission spéciale chargée de l'examen de tous les problèmes se rattachant à l'organisation du marché de la Villotte.

La sous-commission a mis à l'étude les mesures nécessaires pour améliorer les conditions du marché dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs.

Elle va se livrer à une enquête dont les résultats seront communiqués à la commission.

Cette dernière a prié M. Massé de se rendre en tournée dans le ministère de l'Agriculture pour attirer son attention sur l'urgence qu'il y a à résoudre cette question.

ECHOS & NOUVELLES

Courtoine a fait jadis toute une conférence sur la force du « gros mot » qui, parfois, est essentielle et apporte un soulagement à l'âme.

Une vieille femme d'Uxbridge, une vieille Anglaise vivait, sans discontinuer, de jurer jurais pendant soixante-cinq minutes. C'est un record.

Etrange chose que le juron ! Pourquoi le juron est-il si répugnant à certains mois ? Pourquoi s'ouït-il, en effet, le don de catin, de « soulager » celui qui l'a émis ? Pourquoi ?

Une étrange coutume, qui fait le désespoir des vrais sportsmen, a été introduite dans la vie hippique par certains riches de guerre. Ce sont les nouveaux venus sur le turf débauchés et les jeunes « beaux » achetés aux clevours, qui leur donnent des noms plus conformes à leurs idées. Des pouliniers, sont les appellations généralement données à ces chevaux. Les noms deviennent alors « Mon coco chéri », « Va croûte », « Va-y, ma fille » et autres choses de ce genre, que nous ne saurions dire ici.

Tous les noms d'oiseaux, toutes les tendresses que se prodigent ces messieurs et dames sont transmis aux chevaux destinés à porter leurs couleurs. C'est charmant et du meilleur goût !

Mais que dire de ce patriotisme qui a baptisé son pur-sang « Ober Alles » ?

Est-ce que la Société d'Encouragement va taquer ces fantaisies qui discréditent un sport ou, jusqu'ici, le bon ton régnait en maître ?

On connaît l'expression : « avoir une dent contre quelqu'un ».

Criqui, le vainqueur de Lodovon, en a dix-sept contre ses adversaires En effet, pendant la guerre, une bête lui fracassa la mâchoire et lui brisa dix-sept dents. Criqui a donc un râtelier. Il en a même plusieurs et de deux sortes. Le râtelier de ville est semblable à celui que tout le monde peut connaître. Mais le râtelier de combat a été fait sur mesure. Il maintient solidement la mâchoire du champion. Sa solidité est telle que les coups de dents de l'adversaire ne peuvent que se briser sur les dents de son râtelier. C'est plus résistants aux poings adverses qu'une mâchoire ordinaire.

Un nouveau krach

LA BANQUE CLAUDE-LAFONTAINE A SUSPENDU SES PAIEMENTS

Le passif est de 15 millions

PARIS, 9 février. — La sorte de « crise de confiance » qui sévit depuis quelque temps sur le marché et dont les banques les plus importantes ont supporté plus ou moins les effets, vient de faire une nouvelle victime : il s'agit d'une des plus anciennes de nos banques privées, la Banque Claude-Lafontaine. Ses guichets sont fermés depuis hier matin, et, vers 10 heures, le public, qui s'était massé devant l'hôtel occupé par la banque, 32 rue de Trévise, manifesta assez bruyamment son irritation.

Victime, disons-nous : l'honorabilité de cet établissement qui a près d'un siècle d'existence, et à la tête duquel les Claude-Lafontaine se succèdent de père en fils, ne saurait être mise en doute.

Nous avons pu entendre hier soir, en l'absence de M. Claude-Lafontaine, qui venait de partir pour son siège social de Charleville, un des fondeurs de pouvoir de la banque :

« Dans notre aventure, nous a-t-il dit, il faut voir l'effet des campagnes qui ont été dirigées dernièrement contre certaines banques, et en particulier contre la nôtre. Jour après jour, de grosses demandes de retrait nous parvenaient ; nous avons payé tant que nous avons pu... Il ne reste plus désormais qu'à examiner de quelle façon nous pourrions désintéresser nos déposants : c'est ce qu'on étudiera demain matin notre conseil, réuni à Charleville ».

La Banque Claude-Lafontaine existe depuis 90 ans. Son capital social est de 25 millions, dont 10 sont versés et 15 à appeler. Au lendemain de l'armistice, son objectif de rester fidèle aux vieilles traditions françaises, et confiante d'ailleurs dans la reprise des affaires, la banque considéra qu'il était de son devoir de faire un large crédit aux industriels et aux commerçants.

C'est de cette confiance très largement distribuée qu'elle supporte aujourd'hui les effets. Il lui devient matériellement impossible de faire des retraits chaque jour pour faire face à une mobilisation suffisamment rapide de son actif.

Le krach est d'une quinzaine de millions, mais la situation de la banque laisse prévoir la possibilité d'une liquidation intégrale.

LES POUVOIRS DICTATORIAUX DE KEMAL PACHA PROLONGÉS

CONSTANTINOPLE, 9 février. — On mande d'Ankara que l'Assemblée nationale a confirmé et étendu les pouvoirs dictatoriaux dont est investi Mustafa Kemal Pacha.

La confirmation de cette extension ne se peut valablement élever que pour une durée de trois mois.

Landru serait bientôt exécuté

PARIS, 9 février. — Le dossier de l'affaire Landru, qui a été transmis au ministère de la Justice, après le rejet du pourvoi en cassation, a été examiné et après-midi par la commission des Grâces qui siège à la Chancellerie.

L'avis formulé par cette commission a été aussitôt communiqué au Garde des sceaux qui, après en avoir pris connaissance, la fera parvenir au Président de la République, auquel il appartient de prendre la décision suprême.

Rappelons que généralement cette décision est conforme à l'avis exprimé par la commission des Grâces. Or, on assure que celle-ci se serait prononcée pour le rejet du recours en grâce de Landru.

Rome sous la neige

ROME, 9 février. — La neige qui depuis plusieurs années n'avait pas fait son apparition à Rome, est tombée abondamment cette nuit. Ce matin, le soleil resplendit dans un ciel limpide. De nombreux curieux se rendent sur les hauteurs du Pincio et du Janicule pour contempler ce spectacle assez rare de Rome sous un tapis blanc.

D'autre part, les nouvelles de l'Italie centrale et septentrionale signalent de violentes tempêtes de neige. Les communications télégraphiques et téléphoniques sont très difficiles. Les chemins de fer ont été endommagés, et les trains arrivent avec de grands retards.

La navigation sur l'Adriatique a été suspendue pendant plusieurs heures.

Nouvelles Brèves

— Les ministres se sont réunis hier sous la présidence de M. Pomaré. Le Conseil a examiné les projets et interpellations figurant à l'ordre du jour de la Chambre.

M. Maunoury a pris lecture des mesures qu'il a prises pour mettre fin à la propagation de fausses nouvelles qui se poursuivent en Bourse, à Paris et en province.

— Deux travailleurs accusés d'avoir assassiné leur chef cuisinier, ont été passés par les armes hier à Oren.

— Les ouvriers et employés de chemins de fer allemands ont presque tous repris le travail, excepté dans la région d'Essen et de Brunswick où l'ordre de cessation de la grève rencontre une assez vive résistance.

— Le conflit qui avait éclaté dans l'industrie de la porcelaine a recommencé.

— Les ouvriers, qui l'avaient provoqué, ont quitté à nouveau le travail peu de temps après l'avoir repris. Les fabricants se sont réunis hier pour examiner la situation.

— Le Président Harding a signé la loi de constitution des dettes des Alliés.

UNE RÉVÉLATION PENIBLE

M. Lloyd George aurait reconnu les soviets s'ils s'étaient emparés de Varsovie

On mande de Washington qu'au cours du banquet commémoratif de l'intervention française en Amérique, M. Underwood, ancien ambassadeur des États-Unis à Rome, a prononcé un discours très applaudi dans lequel il a fait justice en termes véhéments des critiques portées ces derniers temps contre la France.

Il s'est élevé ensuite énergiquement contre la politique de M. Lloyd George.

« Je vous révélerai, a-t-il dit en conclusion, un fait grave encore inconnu. Au moment où la Pologne semblait à la veille de succomber sous la poussée bolchevique, M. Giotlioti s'est rendu à Lucerne auprès de M. Lloyd George, et ces deux hommes d'Etat se sont engagés à reconnaître officiellement les soviets le jour où ils se seraient rendus maîtres de Varsovie ».

C'est ainsi que M. Lloyd George se proposait de récompenser les bolchevicks de l'acte le plus dangereux pour la cause des alliés.

L'Ulster est protégé

LONDRES, 9 février. — Le correspondant de l'« Evening News » à Belfast télégraphie que 5.000 soldats et agents de police ont été échelonnés aujourd'hui tout le long de la frontière entre l'Ulster et le sud de l'Irlande et que la répétition des événements d'hier est en conséquence impossible.

On s'attend à ce que les unionistes emmenés en captivité soient remis en liberté ce soir.

Le même correspondant ajoute que tous les Sinn-Feiners de marque dans les comtés de Fermanagh et de Tyrone ont été avertis que leur vie répondra de celle des unionistes enlevés hier.

L'Angleterre se propose d'arrêter Gandhi et ses partisans

LONDRES, 9 février. — Le gouvernement de Delhi a envoyé à M. Montagu, secrétaire pour l'Inde dans le cabinet britannique, le communiqué suivant :

« Nous désirons attirer votre attention sur les revendications contenues dans le dernier manifeste de M. Gandhi, et qui sont plus autoritaires que les demandes faites par le congrès indigène ».

« Nous sommes sûrs que tout citoyen sensé sera d'accord avec nous pour reconnaître que cette proclamation n'est pas une réponse au discours prononcé à Calcutta par lord Reading, et que les revendications qu'elle contient ne peuvent même pas être prises en considération par un gouvernement. Il n'est plus aujourd'hui question de voir les Hindous adopter une politique ou une autre. Ils se mettent hors la loi. La campagne de « désobéissance civile » est menée avec tant de zèle qu'elle doit être combattue avec des mesures sévères et énergiques ».

« Le gouvernement de l'Inde espère donc que toute mesure qu'il peut prendre pour supprimer ce mouvement sera appuyée par tous les citoyens de Sa Majesté britannique, respectueux des lois ».

Il est encore trop tôt pour donner un aperçu des méthodes que les autorités britanniques entendent adopter aux Indes pour rendre aux fonctionnaires anglais toute leur autorité, mais on laisse entendre ici qu'elles entraîneront l'arrestation pour ainsi dire immédiate, de Gandhi et de ses partisans.

Les troupes britanniques resteront en Egypte

LONDRES, 9 février. — Lord Allenby se rend à Londres pour s'entendre avec le gouvernement britannique sur la reprise des négociations anglo-égyptiennes.

Sarwanat pacha a réconstitué péniblement une délégation égyptienne. L'occasion paraît favorable à un nouvel échange de vues. Le gros problème reste l'occupation militaire.

La Grande-Bretagne envisageait peut-être la suppression de ses garnisons dans les villes, mais elle concentrera ses effectifs dans la zone du canal de Suez.

Or, la délégation égyptienne préconise l'évacuation militaire et affirme que les communications britanniques seraient bien mieux assurées par un traité d'alliance anglo-égyptienne. De grosses difficultés sont à prévoir.

Le travail reprend en Allemagne

BERLIN, 9 février. — Les ouvriers municipaux se sont présentés, ce matin, à leur travail et ont été réengagés sauf quand des sans-travail avaient déjà occupé leur place.

Quoique la municipalité n'ait pris de nouveau personnel qu'avec beaucoup de ménagements, on estime que quelques milliers de travailleurs municipaux se trouveront à leur tour sans travail.

Ce qui a amené avant tout la fin de la grève, c'est l'efficacité de l'intervention des équipes dites de secours : technique.

Seules les usines à gaz n'ont pu être mises en action. Une tentative dans ce sens a amené l'explosion d'une usine à gaz dans le sud de Berlin.

L'encéphalite léthargique à Chalon-sur-Saône

CHALON-SUR-SAÛNE, 9 février. — L'encéphalite léthargique, dont on n'avait pas signalé un seul cas depuis plus d'un an, vient de causer la mort à Ecuelles, d'une jeune femme, mariée tout récemment.



Paris-Centre a annoncé l'ouverture du Parlement britannique. A cette occasion, le roi d'Angleterre a tenu le 9 février, à 11 heures du Trône, Notre cliché représente le moment où le roi a reçu les souverains à la Chambre des Lords.

DERNIERE HEURE DEUXIEME EDITION - 3 HEURES MATIN

Le froid fait modifier le programme religieux du Vatican

Rome, 9 février. — Comme cela était prévu, la rigueur de la température modifia quelque peu le programme religieux de dimanche prochain.

Le Chapitre de la Basilique Vaticane avait dû faire acte d'hommage et d'obéissance à un nouveau Pontife en plein air, sous le porche de la basilique. Le portage pontifical au contraire descendra dans l'église Saint-Pierre par l'escalier intérieur qui aboutit à la chapelle du Saint-Sacrement, et c'est dans cette chapelle que le cardinal Merry del Val, archevêque de Saint-Pierre, prendra à parole pour saluer le Pape au nom du Chapitre.

Le Souverain Pontife, monté sur la sedia gestatoria, fera ensuite son entrée dans la grande nef de la basilique.

Une pénalité sportive

Paris, 9 février. — Le conseil de la Fédération française de Rugby, réuni aujourd'hui, a décidé, par 195 voix contre 175, de rader de la Fédération M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, qui représentait l'Armagnac-Bigorre comme délégué du Conseil de la Fédération. Cette pénalité a été prise contre M. Vidal, à la suite d'une lettre ouverte dans laquelle il s'élevait contre les tendances professionnelles des grands équipes et des grands joueurs de football rugby.

UNE CEREMONIE PATRIOTIQUE A OPELLEN

OPELLEN, 9 février. — Aujourd'hui, sur la place Guillaume I^{er}, le général Rond a remis la cravate de commandeur de la Légion d'honneur au général de Brentes. Miss Camilla Thredwell, citoyenne américaine, qui a rendu de grands services aux soldats français de Haute-Silésie, a reçu la Croix de chevalier.

KAMENEFF PRESIDENT DU SOVIET DE MOSCOU

Moscou, 9 février. — Kameneff vient d'être élu à l'unanimité président du soviet de Moscou.

EN IRLANDE

Encore des enlèvements DUBLIN, 9 février. — Des soldats de l'armée républicaine ont saisi à Monaghan, cinq généraux de l'Ulster et quatre soldats anglais et les ont transportés dans un endroit inconnu.

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Paris, 9 février. — La commission sénatoriale du commerce s'est réunie sous la présidence de M. Clémentel pour terminer l'examen des modifications à apporter à la taxe sur le chiffre d'affaires. Après une intéressante discussion à laquelle ont pris part MM. Codet, Pasquet, Roustan, Mazurier, Coignet, les conclusions de M. Serres, rapporteur, concernant l'exemption de l'impôt pour les artisans et les fabricants, pour les coopératives, les syndicats d'achats en commun agricoles et autres, sous condition que les établissements ne vendent qu'à leurs seuls adhérents et qu'ils leur fournissent la totalité des bénéfices au prorata des achats, faits par chacun d'eux, ont été adoptés à l'unanimité.

LE RADIUM AU CONGO

BRUXELLES, 8 février. — Une personnalité coloniale, rentrant du Katanga, interrogé sur la découverte du minerai radio-actif dans le sous-sol des hauts plateaux du Katanga, a déclaré que ce minerai est relativement très riche en radium, notamment par comparaison avec le minerai américain, qui fournit la plus grande partie du radium utilisable. Le minerai au Katanga se trouve presque à fleur de sol.

CARNET MONDAIN

On nous annonce le prochain mariage de Mlle Madeleine de Lamoignon, petite-fille de Monsieur Laurier, avec M. de Lamoignon, fils de M. de Lamoignon, ancien ministre par un an, ce qui est jugé très considérable.

UNIVERSITE DE DIJON

Faculté de droit. — Une session extraordinaire d'examen s'ouvrira le 21 mars 1922. Elle sera réservée aux étudiants bénéficiant de dispenses (répétitions ou dispensations) et, en outre, les conditions réglementaires pour se présenter.

BOURSE DE PARIS du 9 février

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes values for 3% annuité, 4% annuité, 5% annuité, etc.

CHANGES

Table with 2 columns: Location and Exchange Rate. Includes London, New-York, Allemagne, Espagne, etc.

La belle endormie de Vincennes dormira sept jours

PARIS, 9 février. — A l'hôpital Tenon, Marie-Louise Paganelle est toujours plongée dans son sommeil, mais ce sommeil, nous assure-t-on, n'est plus aussi mystérieux qu'on le croyait. Il ne s'agit, nous dit-on, que d'une crise de cataplexie, provoquée, chez les membres de la famille de la jeune femme, par des accès de fatigue et il y a quelques années, l'endormie d'aujourd'hui resta dans le même état sept jours durant. Quant aux deux jeunes gens qui ont été vus avec Marie-Louise Paganelle, Antonin Boyer et Augustin Pont, ils se sont présentés au cabinet du commissaire de police de dont ils étaient l'objet.

Antonin Boyer avait quitté Paris lundi matin pour se rendre dans le Nord après avoir passé la journée à Vincennes avec Mlle agnèle. Lorsqu'il prit congé d'elle, celle-ci lui demanda qu'avait-il fait pendant Paris par le tramway, elle voulait prendre du repos et elle avait voulu à cet effet une chambre d'hôtel ou elle a été trouvée en l'état.

Les deux jeunes gens n'ont pas été autrement inquiétés.

LA COMMISSION DE LA MARINE

PARIS, 9 février. — La commission de la marine vient de nommer président MM. de Kerzezur par 16 voix contre 13 à M. Brindeau et 2 bulletins blancs.

Il s'agit de remplacer M. Gaston Domergue, récemment réélu, mais qui vient de démissionner pour se consacrer plus spécialement à la présidence des affaires extérieures.

Les SPORTS

Le F. C. M. a organisé le match de championnat interscolaire de France

PARIS, 9 février. — Le F. C. M. a organisé le match de championnat interscolaire de France. Le match aura lieu le samedi 11 février, au stade de France, à Paris.

Le F. C. M. a été chargé d'organiser le match de championnat de France interscolaire sur son terrain de l'ère Henry, à Montigny. Le public qui le jour d'aujourd'hui sera de 14 heures par dix heures, inspecteur de l'académie, qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette belle rencontre.

Le prix d'entrée a été fixé d'une façon unique et uniforme à un franc. Les membres honoraires et actifs du F. C. M. rentreront sur présentation de leur carte. Les équipes de 3^e et 4^e équipes sont informées que l'entraînement aura lieu les vendredis dans le local de la Bourdonnais, boulevard de Courcelles, à 20 h. 30.

Le F. C. M., qui vient de remporter à Clermont sa première victoire de cross-country en se classant premier de la catégorie des juniors organise pour dimanche prochain son épreuve annuelle de Cross-Country. Tout laisse prévoir pour ce cross un succès sans précédent et nul doute qu'il intéressera au plus haut point le public sportif de notre ville.

La commission de cross du F. C. M., qui se réunit au siège social de la rue de Valenciennes, a décidé de cette épreuve, promet une innovation parait-il, très intéressante.

G. V. L. BAT POUILLY

Dimanche dernier, 5 février, G.V.L. (mixte), a battu Poilly-sur-Loire (mixte), par 2 buts à 0. Dimanche prochain 12 février à Lere, Gardes-Vous contre Bouilly-sur-Loire (1).

JEUNESSE OUVRIERE DU CREUSOT

Au parc de Montpouder, la Jeunesse Ouvrière du Creusot (1) a battu le Sporting-Club Etangon (1) par 8 buts à 0. Ce match comptait pour le championnat de la Seine-et-Loire (1).

Tout laisse prévoir pour ce cross un succès sans précédent et nul doute qu'il intéressera au plus haut point le public sportif de notre ville.

La commission de cross du F. C. M., qui se réunit au siège social de la rue de Valenciennes, a décidé de cette épreuve, promet une innovation parait-il, très intéressante.

CLUB NAUTIQUE VICHY

Le Club Nautique de Vichy a renouvelé son bureau de la façon suivante: Président: M. Blanc. Vice-présidents: MM. Durieux et Compagnon. Secrétaire: M. Georges Brun. Secrétaire-adjoint: M. Vincent. Trésorier: M. Laurent. Trésorier-adjoint: M. Renard. Conservateurs du matériel: MM. Pelletier et Barrot. Capitaine d'entraînement: M. Robin. Capitaine-adjoint: M. Georget. M. Lestavy, maire; Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat; Foye et Guerin, de la Compagnie Fernere ont été désignés comme Présidents d'honneur.

LES TRITONS NIVERNAIS

La Société des Tritons Nivernais, direction M. Laperrière, informe ses membres honoraires et actifs que l'Assemblée générale annuelle aura lieu vendredi prochain, 10 courant, à 20 heures, à la mairie, salle des commissions, 1^{er} étage. Ordre du jour: Lecture du procès-verbal de la dernière réunion; Compte rendu financier; Renouvellement du Comité; Nomination des Monteurs Programme nautique pour 1922. Questions diverses.

CLUB OLYMPIQUE CREUSOTIN

Dimanche 12 courant, l'équipe première du Club Olympique Creusotin recevra sur son terrain du Parc des Sports, le quinze premier de l'Union Sportive Breussaise Bourg possève, c'est l'année un team redoutable, jouant très vite et qui ont été aux meilleures équipes du Lyonnais. Les Diables Noirs, comme ils sont surnommés, menent la vie dure aux creusotins, qui essayent de renouveler leur belle forme de dimanche passe contre les Lyonnais de F. A. S. L. L'importance des questions à l'ordre du jour, les deux sociétés sont instamment priées d'assister.

NEVERS TRIBUNAL CORRECTIONNEL

L'audience est ouverte à 13 h. 30 sous la présidence de M. Vuilleminot, assisté de MM. Lous et Dramard, juges. M. Estève, substitut, occupe le siège du ministère public.

Au début de l'audience, M. Poignet, cantonnier, prie serment en qualité de garde particulier.

Pour défaut de carnet anthropométrique, Laurent Mazoyer, récidiviste est condamné à 40 jours de prison.

MM. Pierre Guillaumin et Alexandre Paganis n'ont pas présenté leurs juments à la commission de classement, 25 francs d'amende chacun.

Gustave Ruffin fait opposition à un jugement qui l'a condamné par défaut à 100 francs d'amende à une chasse avec engin prohibé, le tribunal recule la poursuite à 50 fr. d'amende.

Quelques employés de la fabrique d'ampoules électriques de Decize aiment le sport. Elles n'ont pas leurs papiers pour organiser, à la sortie de la fabrique, de grands matches de football, au cours de-quel les coups tombent comme grêle et on voit friser avec acharnement les joueurs knock-out.

Une jeune sports-woman, Mlle Bennet, âgée de 17 ans, se montra « sur le ring » avec M. Estève, substitut, occupe le siège du ministère public.

Bataille, pleurs, grincements de dents et menaces.

Le lendemain de ce pugilat, Mmes Rollet et Dezet corrigèrent Mlle Bennet, et c'est pour ce motif qu'elle fut condamnée à 50 francs d'amende.

On assista à une discussion fort drôle contre le président et les prévenus, puis c'est le tour des témoins.

Mlle Bennet, la victime, fit une déposition qui soulève les rires de l'assistance. Elle raconte, dit-elle, fait de mal à personne. Elle n'a proféré aucune injure ni menace. En un mot, elle reçut des coups et n'en porta point.

Les jeunes filles de Decize déposent ensuite. Leurs dépositions ne tiennent pas la lumière sur cette « grosse affaire ».

Après plaidoirie de M. Hugon, les prévenues sont condamnées chacune à 10 francs d'amende. Pour chasse avec engin prohibé, M. Delorme est condamné à 50 francs d'amende.

Mme Perrot, négociante n'a pas affiché le prix de ses denrées, 25 francs d'amende.

M. Jean Choquet, employé à la Cie P.-L.-M. a soustrait au préjudice de cette compagnie, différents objets dont la valeur est évaluée à 5 francs. Après une sévère admonition du président, le prévenu est condamné à 6 jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende.

Augustin, un frère.

Après un exposé sur le bulletin qui lui donnait pas droit et a refusé de verser la somme réclamée par le contrôleur, 25 francs d'amende.

DANS LA MAGISTRATURE

PARIS, 9 février. — Sont nommés: conseiller à Bourges: M. Domont, procureur à Nevers: M. Gamère, procureur à Saunçere.

Association amicale des lieutenants de louveterie de France. — MM les lieutenants de louveterie de la Nièvre sont instamment priés de venir à la réunion qui aura lieu le samedi 11 février, au café de Paris, à 10 heures.

Un déjeuner aura lieu après la réunion au restaurant Hubert.

Le délégué pour la Nièvre, Paul Barbeau, lieutenant louveterie.

Conférence de Garnison. — Il est convoqué à MM. les Officiers de Complément qu'une Conférence de Garnison sera faite le samedi 11 février 1922, à 14 heures, à la Salle d'Honneur du 13^e Régiment d'Infanterie, Caserne Pille.

Sujet traité: L'Armée Allemande d'aujourd'hui, par le Commandant Lecocq, du 13^e R. I.

Contra-vention. — Procès-verbal a été dressé contre Jean Bonduix, 16 ans, domestique de ferme à Montigny-sur-Avnoines, pour avoir circulé à bicyclette dans le Parc.

Trouvailles. — Reclamer à Mme Ray, 51, rue de la Préfecture, une paire de bas de dame; à M. Barthelemy, 5, rue de Valenciennes, un couple de soie; à M. Montagnon, 21, rue Lafayette, un jeune chien; à M. Morcard, 15, rue du Chemin-de-Fer, un caniche; à un bureau de police, une broche avec brillants, un caniche.

Club Nivernais d'Amateurs. — La conférence du dimanche 5 février comportait un intéressant exposé de la respiration dans les sports de la France et la place tenue par elle comme grande puissance, le conférencier, qui est un jeune homme de la région de la Nièvre, a montré, à l'aide de chiffres saisis sur place, pourquoi la jeunesse doit s'intéresser à l'avenir du pays. Elle et le peut en ayant conscience de ses devoirs, et en s'en inspirant dans tous les actes de sa vie.

M. le lieutenant Vogard entreprit ses auditions de l'aménagement du terrain en compagnie. Aidé de nombreux projections, il décrivit la tranchée, le camouflage, les moyens de défense, les abris et fit à un excellent cours pratique qui initia les jeunes gens à la vie du front.

Conférence du 12 février. — La cinquième conférence — dernière de la série — aura lieu dimanche prochain, à 17 h 30.

M. le médecin-major Laurent dira le rôle du cœur de la respiration dans les sports de la France et la place tenue par elle comme grande puissance, le conférencier, qui est un jeune homme de la région de la Nièvre, a montré, à l'aide de chiffres saisis sur place, pourquoi la jeunesse doit s'intéresser à l'avenir du pays. Elle et le peut en ayant conscience de ses devoirs, et en s'en inspirant dans tous les actes de sa vie.

NIÈVRE Huit gros sangliers ont été abattus près de Dornes

CHARENTAY-SAINT-IMBERT, 9 février. — Au cours d'une battue organisée dans le canton de Dornes le 8 février, par M. Gizard, lieutenant de louveterie, 8 gros sangliers ont été abattus dans les bois de Beauvoir.

A signaler un double exécuté par M. Reno, lieutenant de louveterie.

PREMERY LA FILLETTE DE PREMERY EST MORTÉE

Dans notre numéro d'hier, nous avons relaté les circonstances dans lesquelles un enfant de l'assistance publique, confiée à Mme veuve..., avait mis le feu à ses vêtements, fut grièvement brûlée aux jambes et au bassin.

L'enfant, transportée à l'hôpital de Nevers, est morte de ses atroces brûlures. Elle était âgée de trois ans.

DECIZE Société des courses de Decize. — Les membres fondateurs et souscripteurs de la Société des courses de Decize, sont avisés qu'une réunion d'assemblée générale aura lieu le samedi 18 février prochain, salle du 1^{er} étage du Café de Paris, pour entendre le compte rendu du dernier exercice et discuter l'ordre du jour.

FLEURY-SUR-LOIRE UNE GENISSE A été trouvée sur la propriété de Farchat, commune de Fleury-sur-Loire (Nièvre), où elle est tenue à la disposition du propriétaire.

GUERIGNY Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire le 14 février à 13 heures.

Au cas de la séance; session ordinaire de février.

Contra-vention. — Contra-vention a été dressée par le gendarmier de Guerigny M. B..., épicière à Uzzy pour défaut d'éclairage à sa voiture. Avis aux amateurs.

Etat civil du 16 au 31 janvier: — Jean Marguier, Naissances. — Yvonne Perrotin, — Monique Mignard, — Joseph Guillemin, — René Simonin, — Suzanne Chevrier, — Veronique Lejewski, — Jean Labonde.

Mariages. — François Drazek, mineur, et Françoise Maury; Simon-André Charvin, mineur et Henriette Toulouze.

Décès. — Pierre Trahanzé, 22 ans; — La-pointe (mort-né); — Marie Perrier, 91 ans, veuve Goulurier; — Charles Renaud, 50 ans; — Perronne Renaud; — François Renaud; — Jacques Fleury, 43 ans; — Marguerite Rogoux, 76 ans, épouse Vingdolet; — Françoise Carré, 71 ans; — Marie Jaubert, 75 ans, veuve Fournier; — Jeanne Chevrier, 82 ans, veuve Bathelier; — Jean-Noël Rainat, 41 ans.

SAINT-PIERRE-LE-MOUIER Décorations posthumes. — La médaille militaire et la Croix de Guerre avec deux barres, ont été remises à la famille Marchand, cultivateur, à la ferme des Goutais, à la mémoire de leur fils Jean Marchand, soldat au 27^e régiment d'infanterie, mort pour la France.

Soldat ramené du front. — Dimanche, 5 février, au lieu du cimetière, au milieu d'une foule nombreuse qui avait tenu à accompagner à sa dernière demeure, l'inhumation du soldat Guillaume Bourbon. Les membres de l'Association des Poilus Nivernais y étaient en entier.

Un cimetière, deux devoirs furent prononcés, l'un par M. Emile Nivard, Président de l'Association des Poilus Nivernais; l'autre par M. Emile Chomet, maire de Saint-Pierre-le-Mouier, conseiller général et sénateur de la Nièvre.

Décoration. — Par arrêté du ministre de l'Agriculture en date du 30 janvier, La médaille d'honneur agricole a été conférée à M. Jean Lafay, demeurant à Buy, où il travaille chez M. Robert, propriétaire.

SULLY-LE-TOUR Décoration. — Notre héros, champion militaire de la guerre, vient d'être décoré de la Médaille militaire.

THÉ CHAMBARD le plus agréable des Purgatifs, le meilleur remède de la CONSTIPATION

SAONE-LOIRE L'architecte-royer du Creusot est airéusement brûlé

Le Creusot, 9 février, de notre correspondant particulier. — Mercredi, à 10 heures du matin, M. Martin, architecte de la ville de Creusot, se trouvait dans la cour des abattoirs où s'occupait, avec l'aide de M. Monnin, chef-maître, à vérifier la canaïson d'eau qui était éteinte.

Martin faisait des flambées au-dessous des tuyaux, tandis que M. Martin se tenait à proximité, porteur d'un bidon renfermant l'essence utilisée pour l'opération.

Soudain, un coup de vent très violent chassa les flammes du côté de M. Martin. L'essence du bidon s'enflamma et ce dernier fut explosé. Le liquide se répandit sur M. Martin dont les vêtements fortement imbibés prirent feu aussitôt. Il ne fut bientôt plus qu'une torche vivante.

Sans perdre son sang-froid, M. Monnin se dévêtit de sa pelote, et réussit, en enveloppant la victime à éteindre les flammes.

Neanmoins, les brûlures occasionnées par le dangereux liquide étaient graves, et M. Martin, profondément atteint à la figure et aux mains, devait être transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu. On ne pense pas que la vie de blessé soit en danger, mais ce dernier devra subir un long traitement.

LOIRET Deux cadavres: Le froid tue!

MONTARGIS, 9 février, de notre correspondant particulier. — Le 6 février, vers une heure et demie de l'après-midi, M. Marcel Nauget, cultivateur à la Malardière, commune de Châtillon-Coligny, suivant le chemin des Cacocheux, lorsqu'il aperçut dans le fossé le corps d'un homme nu donnant plus signe de vie.

Une courte enquête révéla qu'on se trouvait en présence du cadavre d'un nommé Victor Renaudin, âgé de 59 ans, originaire de Gerbeville (M.-el-M.), et domestique de M. Rousseau, cultivateur à la Panrière. Le docteur Lefèvre a attribué la mort à une congestion causée par le froid.

Le même jour, vers 15 heures, M. Dus-sault, cultivateur aux Aubins, commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron, trouva à la lisière d'un bois une pauvre femme dont les membres étaient bleus par le froid. Elle est vain qu'elle emmena dans sa grange et s'efforça de la ranimer. La malheureuse devait mourir au cours de la nuit. On ne connaît point l'identité de cette femme qui a paru âgée de 60 à 70 ans et qui n'avait dans ses haillons, ni papiers, ni argent.

SAINT-SAULGE Etat civil: — Mariage. — Gabriel Comte et Renée Comte.

Décès. — François Bruat, 64 ans; — Ellen Moreau, 75 ans; — Gergette Charles; — François Guimard; — Guillaume Picaud.

ALLIER Un incendie à Moulins détruit les remises d'un entrepreneur de battage

Incendie. — Dans la nuit de mardi à mercredi, à 13 heures, un incendie a éclaté, le long de la levée, dans des remises louées à M. Guidon, entrepreneur de battages, rue Mathieu-de-Dombasle, et appartenant à M. Guéraud, ancien boucher.

Des voisins ayant donné l'alarme, deux pompes de la ville et la pompe automobile furent mises en batterie avec toute la rapidité possible; le feu, qui s'était propagé à un dépôt de planches, fut éteint vers 7 h. 30. Les pompiers ont passé le reste de la journée à noyer ce qui restait des planches et à déblayer.

On ignore la cause de l'incendie.

MOULINS En liberté provisoire. — Alfred Grapet, cultivateur au Theil, arrêté pour bigamie et entré à la prison de Moulins, vient d'être mis en liberté provisoire.

Congestion mortelle. — Mme V..., âgée d'une soixantaine d'années habitant les Batillols, Douvet évanesce rue de Lyon dans la matinée et transportée à l'hôpital Saint-Joseph, n'a pas tardé à y succomber d'une congestion, croit-on.

MONTLUÇON Les contraventions. — Pour avoir oublié de munir le coin de son chariot, Soumariou, 60 ans, cultivateur à Villefranche, a fait l'objet d'une contravention.

Pour avoir circulé sur des voitures dépourvues de la plaque indiquant le nom et l'adresse de leurs propriétaires, M. Lécuyer, 20 ans, domestique à Montluçon et Marcel Tarrad, 20 ans, domestique à Commeny ont fait chacun l'objet d'une contravention.

M. Léon Viol, 49 ans, débiteur à Commeny a fait l'objet d'une contravention pour ne pas avoir fermé son restaurant à l'heure réglementaire.

Une contravention a été dressée contre un gendarme de la rue Grande qui ne tenait pas à jour son registre de loeur.

Trouvaille. — Une poignée de porte a été trouvée sur la voie publique par M. Rabot, 34, rue des Forges.

Les accidents du travail. — M. Albert Grunz, 17 ans, à Vignoux est tombé sur la voie ferrée et s'est foulé le poignet gauche.

M. Louis Pierre, 52 ans, demeurant rue Raquin, a été et de sa caisse, quand il n'avait que le servait tomba et le blessa au pied droit.

M. Jean Aulissier, 32 ans, se servait d'un crochet qui, par mégarde lui échappa et vint le frapper sous l'arcade sourcilière gauche.

M. Henri Schneider, 19 ans, demeurant aux Limoges, s'est piqué à la main gauche après une bavure d'un morceau de fer qu'il était en train de couper.

M. Jules Forêt, 42 ans, rue de l'Est était occupé à servir des cordes d'un moulin à Auvergne, fabricant de vinaigres, quand il tomba sur le sol d'assez haut. L'ouvrier s'est contusionné le thorax.

M. André Morin, 29 ans, charretier chez M. Debailly, et demeurant rue de la République prolongée, chargé d'une voiture de charbon quand il fit un faux mouvement qui le fit tomber sur le sol. Dans sa chute, l'ouvrier s'est fait une entorse au poignet droit.

Théâtre. — Une représentation de gala sera donnée dimanche soir 12 février au profit de l'Association Amicale des Victimes de la Guerre de Montluçon.

Ce spectacle comportera une pièce: *Aimer*, de P. Gervilly ainsi qu'une comédie de Courteline: *Le Pâté chez soi*.

Etat-civil: — Naissances. — Lucette Lebourg; — Georges André; — René Gagnière.

VICHY La Sidi-Brabim. — Nous apprenons qu'il est question de louer à l'Union nationale des combattants des Diables Bleus, la Sidi-Brabim, Société d'Anciens Chasseurs à pied de Vichy et des environs.

Sous le patronage de Mlle Houllbert, femme du sympathique et dévoué Président d'Union nationale des combattants des Diables Bleus, une souscription est ouverte en vue de recueillir les fonds nécessaires à cette dotation.

Nous savons que parmi la population vichysoise de nos camarades, il y en aura certainement beaucoup de reconnaître envers ceux qui, durant la Grande Guerre, eurent l'animation du monde entier.

Nous croyons ne pouvoir mieux faire qu'en les priant de remettre leur souscription à Mme Houllbert chargée de la centralisation des fonds.

Rehabilitation. — Les corps des Soldats Henri Dessert, Gilbert Faure, Jean Secretin, morts pour la France, à remises tout récemment du titre de chevaliers au cimetière de Vichy, le dimanche 12 février courant.

Le cortège se formera à 13 h. 45 aux abords de l'Hôpital Civil et en partira à l'issue de la cérémonie religieuse.

Le Maire de Vichy invite ses concitoyens à prendre part à ces obsèques, afin d'honorer la mémoire de trois enfants du Pays, tombés au Champ d'Honneur.

Rehabilitation. — L'Union Nationale des Combattants prie ses membres d'assister aux obsèques de nos camarades: Henri Dessert, Gilbert Faure, Secretin Jean, morts pour la France.

Rassemblement, le dimanche 12 février à 13 heures 45 devant l'Hôpital Civil.

Union Nationale des Combattants, Section de Vichy, a renouvelé son bureau de la façon suivante: Président: M. Lestavy, maire de Vichy; Officier de la Légion d'honneur; président actif: M. Sellier; vice-présidents: MM. Blochet et Lafloque; secrétaire général: M. Doussot; secrétaire adjoint: M. Carrière; trésorier général: M. Delacour; trésorier-adjoint: M. Fresniet; membres du Comité des Dites: MM. Carton, Cornillon, Veuve Herliet, J. Ilien, Niquard, Puzosque; membres du Comité: M. Maréchal, M. Lestavy, M. Lestavy, M. Lestavy, Margottet; Commissaires aux comptes: MM. Sivade et Silvy; Porte-drapeau: MM. Hervey et Ville.

Nos lecteurs sont informés que le journal *Paris-Centre* est mis en vente chez notre distributeur principal, M. BOUJIN, 74, rue de l'Étoile, à Vichy.

VILHAIN LE PRIX DU PAIN

Le maire de Paray-le-Frésil a fixé le prix du kilo de pain à 0 fr. 90.

CHER Un canon éclaté au Polygone et tue un ouvrier

BOURGES, 9 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Mercredi matin, la commission d'expériences procédait au polygone à des essais de tir, avec un canon sortant des ateliers. Au troisième coup, la culasse sauta, les écrous éclatèrent et un ouvrier, Eugène Nisgard, domicilié rue Jean-Boucher, fut atteint grièvement au bas ventre.

Transporté à l'Hôtel-Dieu, il expira pendant le trajet. Il laisse une veuve.

LA SUPÉRIORITÉ par la SPÉCIALITÉ GRANDS MAGASINS 14 SUCCURSALES ou FILIALES en FRANCE

Aux Fabriques Françaises

LES PLUS PARISIENS DES MAGASINS DE PROVINCES

LUNDI 13 FÉVRIER et pendant huit jours seulement

Grande Réclame de

GANTS - FLEURS - PARFUMERIE & DENTELLES

Inauguration de notre Rayon de Parfumerie comportant toutes les Grandes Marques

Nous recommandons tout particulièrement les Articles marque S & F F préparés spécialement pour nos Maisons

ARTICLES SACRIFIÉS POUR CETTE MISE EN VENTE

GANTERIE

GANTS de satin fil, bonne qualité, 3 boutons nacre. Toutes nuances 2 75
 GANT de peau glacée pour Dames, bonne qualité, 2 boutons pression. Toutes nuances. Hors cours 7 75
 GANTS tannés pour Dames, piqués anglais, 2 boutons pression. Article d'usage. 12 50. Le même pour hommes, 1 bouton. 12 90

BAS

BAS de soie avec couture, pieds et entrées coton fin, noir seulement. Sans précédent 7 90

FLEURS

Un choix considérable BRANCHES coupées pour garnitures. Exceptionnel. La branche 0 65, 0 45 et 0 30
 BRAN. HES coupées et FEUILLAGES, article riche, fleurs fin s. Pour notre réclame seulement. La bran. h. 1 25 et 0 95

PARFUMERIE

EAU de Cologne pour bain, toilette et friction, marque S & F F, qualité supérieure. Le grand flacon. 10 50. Le flacon. 5 90
 SAVON parfumé à la Violette. Réclame. La boîte de 12 pains. 6 75
 Le pain. 0 60
 EAU de Cologne vieille, ambrée, pour la toilette, marque S & F F, qualité supérieure. Le grand flacon. 14 75. Le flacon. 7 90
 SAVON pour bain et toilette garanti pur, parfums assortis. La boîte de 6 gros pains. 5 75. Les gros pains. 1 .
 POUFRE de riz marque MELORYS de la Maison ARYS. Pour notre réclame seulement, La grande boîte. 1 95

DENTELLES

ENTRE-DEUX filet mécho brodé main, larg. environ 0m 20. Réclame. Le mètre. 5 90

Un choix considérable DENTELLES DE FIL, FILET, VALEN; ENN S, GHANTILLY, etc., à d s Prix excep. ionnels

VOIR DIMANCHE 12 NOTRE EXPOSITION SENSATIONNELLE

Du 1er au 22 Février

RÉCLAME de Mouchoirs

Prix exceptionnels
Voir les Etalages à la

CHEMISERIE New Sport

44, Rue du Commerce, 44
NEVERS
FOURNISSEUR DE L'UNION P.-L.-M.

La TOUX vous arrache la poitrine



Jamais la toux ne s'implante d'emblée chez un individu. Toujours elle est amenée par un refroidissement; la tête est lourde, le nez embarrassé, la toux, d'abord sèche, devient bientôt plus grosse et plus fréquente, provoquant de vives douleurs le long des côtes.

Victimes de l'influenza, de la grippe, d'un rhume négligé, soignez-vous de suite : prenez du Sirop des Vosges Cazé qui, de lavis des médecins, est le remède le plus efficace pour guérir la toux, même la plus tenace.

Nous ne disons pas de paroles en l'air : lisez ce qu'écrivit M. G. Lecomte, à Deville (Ardennes).

« Il y a 10 jours que j'emploie votre Sirop des Vosges et, dès les premiers jours, je fus étonné du résultat. C'était pour une sorte de bronchite qui traînait depuis quelque temps. Durant ces derniers jours, la toux avait beaucoup augmenté et m'empêchait de dormir mes nuits. A présent ce va très bien. Ma toux a presque disparu et j'ai retrouvé mon bon sommeil. Aussi le Sirop Cazé est-il devenu notre remède de famille. »

Devant de tels faits, pourquoi voulez-vous que le Sirop des Vosges Cazé ne fasse pas pour vous ce qu'il a fait pour d'autres? Que vous soyez atteint de rhume, de catarrhe, d'asthme pénible avec sifflement des bronches et toux incessante, prenez du Sirop des Vosges Cazé, lui seul vous soulagera.

Sirop des Vosges CAZÉ

Le gr. flac. : 6 fr. 60, les deux : 12 fr. 20 (en gare contre mandat). — Toutes pharmacies ou à défaut chez Laborat. CAZÉ, 80 rue de Valenciennes, Paris. Rem. gratis.

BOIS-CHARBONS

Matériaux de construction

J.-B. BOUDOT

16, Rue du Chemin-de-Fer, 16
NEVERS

LAMPES ÉLECTRIQUES

DISPONIBLES PAR TOUTES QUANTITÉS

L'HIVER EST VEJU

DEMANDEZ NOS TARIFS
Demandez le Tarif pour revendeurs

Enr. près: Électriques du Centre
Rue de la République, MONTCEAU-LES-MINES (S.-et-L.)

Clos d'Equarrissage SERINDAT

•• Avenue de la Gare, DECIZE ••

Enlèvement immédiat de tous ANIMAUX MORTS OU HORS SERVICE

Paiement comptant au plus haut cours
FABRIQUE D'ENGRAIS
Téléphone n° 22

Machines Agricoles

André LUCET

20, Rue du Champ de Foire, NEVERS

Distributeurs d'Engrais
TARARES
BROYEURS
DE POMMES DE TERRE
CORCASSEURS

Les Meilleures Marques - Les plus bas prix

SUPERPHOSPHATES

Saint-Gobain et Super-Os. Scories Thomas
Sels de potasse, S. f. d'amm. ammoniac
Engrais organiques

Prix courants sur demande aux
ETABLISSEMENTS MAURICE CORBERY
15, Rue des Merciers, NEVERS
Téléphone 2-61
USINE ET CLOS D'EQUARRISSAGE DES FOUILLES

A tous les Lecteurs



Il est offert, pendant tout le mois seulement

LE SUPERBE CADRE

ci-joint, en bois massif façon noyer ciré largeur de baguette 5 cent., grandeurs exceptionnelles 44x50, encadrant un MAGNIFIQUE PORTRAIT de famille 35x42 cent., finement retouché et d'une ressemblance parfaite.

Tous frais compris rendu franco **22 fr.**
Valeur réelle 50 francs

Adressez ou apportez vos petites photographies à reproduire au SERVICE DES PORTRAITS, 10, rue Saint-Etienne (premier étage), NEVERS.

Nota. — Il ne pourra être vendu plus de DEUX portraits par famille.

Sable et Gravier de Loire de toutes grosseurs

PRIX DU SABLE : 2 fr. 50 la tonne sur bateau
PRIX DU GRAVIER et CAILLLOU DE ROUTE 14 fr. le mètre SUR PORT DE DECIZE

Prix et qualité défiant toute concurrence
S'adresser aux maîtres d'œuvre :
ROUSSEAU père & fils J. PONTÉAU, P. VESIRE A DECIZE

CLOTURES EN CIMENT ARMÉ

Pour Parcs, Jardins, Prés, etc.

Pieux Moulurés
Avec attaches mobiles

J.-B. COUTURIER

Moulin (Allier)

La cidrerie de Briare informe sa nombreuse clientèle qu'elle est actuellement venue à excellent cidre pur jus, également à sa disposition des marcs vieux, nouveaux, rhums et apéritifs, à des prix modérés.

ON DEMANDE POUR TOUTE LA FRANCE
Jeunes Gens, Hommes et Dames
pour représentation très facile, sans connaissances spéciales, pouvant rapporter de 40 à 50 francs par jour.
Ecrire ou s'adresser à M. ROMANET, 10, rue Saint-Etienne, Nevers, 1^{er} étage. Si pas sérieux, s'abstenir.

MACHINES AGRICOLES

TH. PILTER

4, Quai de la Jonction
A NEVERS

HERSES A DENTS ELASTIQUES
HERSES ARTICULEES en Z
HERSES A CHAINETTES
HERSES à dents INCLINABLES
CULTIVATEURS « CENTAURE »
CULTIVATEURS « MAJOR »
CULTIVATEURS HOUES combinés
SEMOIRS en LIGNES
SEMOIRS à PETITES GRAINES
SEMOIRS à BETTERAVES
SEMOIRS à la VOLÉE sur roues

SEMOIRS à la VOLÉE s'adaptant sur les Cultivateurs « Major »
DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS
PULVERISSEURS à un et deux rangs de disques
MEULES à AIGUISER
BROYEURS de TUBERCULES CUITES
MOULINS-CORCASSEURS « NEPTUNE »
LIMONNIERES
RELEVEURS d'EPIS

Demander les Catalogues « P »

INDUSTRIELS
Pour vos fournitures électriques et industrielles, adressez-vous à
SHONE ELECTRO-INDUSTRIEL
77, rue D'Ecoubert, LIGNY.
Agents régionaux, bien introduits demandés. 2131

Manufacture, confections hommes, drap, coutil, demande
REPRESENTANT
ayant bonne clientèle, 170 boulevard, Victor-Hugo, Lille. 2118

Se quitter votre emploi vous pouvez gagner 15 fr. par jour, min. Ecr. caniers Parfums service G. Monaco. 4554

RELEVÉE d'une somme de 500 francs pour payer pipi au lit et hémorroïdes.
Maison BIROT, à Nantes.

GARAGE CHALMET
Saint-Sauveur, à enlever de suite
FORD TORPEDO
état de marche. 6 400 fr. à essayer. 1905

Electro-Installation
8, rue Pasteur, NEVERS

INSTALLATIONS
en tous genres
exécutées par des ouvriers habiles et accomplis

Spécialité d'éclairage sur voitures automobiles

DEVIS GRATUITS

Chapellerie G. LESCAUD

81, Rue du Commerce, NEVERS

POUR CAUSE DE CESSATION DE COMMERCE
A partir du SAMEDI 11 FÉVRIER 1922

RABAIS RÉEL DE 30 0/0

Sur tous les articles en rayon

Coiffez-vous de suite, là est votre intérêt!
Coiffez-vous bien et à bon marché!

Chapeaux pour Dames et Jeunes filles, en feutre, peluche, satin, velours, paille, etc., valeur 20 à 50 fr., vendus 5.95, 15 & 25 FR.

A LA GRANDE FABRIQUE

4, Place du Lycée (Ancien Grand Café Glacier) NEVERS

SOLDES

PARDESSUS pour Hommes Valeur 210, 179, 149, 129, 79 fr.
Soldés à 169, 139, 109, 79, 49 fr.

Tous nos Articles d'Hiver sont vendus à des prix exceptionnels